

Natura Aquitaine

N°7
juillet
2015



lettre d'information de la direction régionale de
l'environnement, de l'aménagement et du logement

ÉDITO

Depuis 1992, date de parution de la Directive « Habitats, Faune, Flore », le réseau Natura 2000 s'est structuré en Aquitaine, il est maintenant opérationnel. De la définition des sites par l'Etat français entre 1998 et 2004 à l'animation des sites par les collectivités, la mise en œuvre de Natura 2000 a évolué, en associant de plus en plus les acteurs territoriaux. Parallèlement, la préservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire s'est renforcée avec le développement du dispositif

d'évaluation des incidences des projets sur les sites Natura 2000. Depuis l'élaboration des premiers documents d'objectifs en Aquitaine, la connaissance des habitats et des espèces ainsi que leur lien avec les activités humaines n'a cessé de s'améliorer. La définition et la mise en œuvre des mesures de toute nature permettant de maintenir ou de restaurer l'état de conservation des sites est facilitée par cette meilleure connaissance des enjeux locaux et régionaux.

Alors que des actions concrètes sont mises en œuvre sur plus de la moitié des sites aquitains, le nouveau Programme de Développement Rural Aquitain, indique la ligne à suivre pour le financement de la politique Natura 2000 : renforcer l'exigence de sélection des actions. Les connaissances acquises sur les sites et le travail de terrain quotidien des animateurs nous permettent d'aborder sereinement cette transition.

*Pierre DARTOUT,
Préfet de la région Aquitaine*



Cistude d'Europe

Jean-Louis Soule

Sommaire

L'actu en bref

Pages 2-3

Politique de l'eau

Programme Life + sur les moulins d'eau douce en Haute-Dronne

Le plan de développement rural Aquitain en cours de rédaction

Actu mer

Actualités départementales

Pages 4-5

Focus

Pages 6-7

Isle : cartographier pour clarifier les enjeux

Tradition de la gestion collective dans la montagne basque

Mieux connaître

Page 8

Les pavements calcaires

Dossier

Pages 9, 10, 11

2007-2014 : Natura 2000, de la fronde à l'investissement collectif

Retour d'expérience

Page 12

Espèces invasives : retour sur une mobilisation en Poitou-Charentes

Politique de l'eau

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est le document de planification pour la gestion équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques pour l'ensemble du bassin Adour-Garonne. Il a une durée de 6 ans. Le Programme de Mesures (PDM) est le volet opérationnel du SDAGE. Il s'agit d'une feuille de route identifiant les actions à mettre en œuvre pour la réalisation des objectifs définis par le SDAGE.

Le SDAGE 2010/2015 sera révisé en 2015 pour la période 2016-2021.

Le SDAGE 2010/2015 et le PDM sont accessibles sur le site internet de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-adour-garonne.fr



Gave d'Oloron

Dreal Aquitaine

Programme Life + sur les moules d'eau douce en Haute-Dronne

Le projet « Marga Haute-Dronne », porté par le parc naturel régional Périgord-Limousin, a été retenu en avril 2014 au titre du programme Life + « Nature et biodiversité ». Il vise à créer des conditions optimales pour préserver la population de moules d'eau douce en Haute-Dronne et à favoriser la croissance de la population afin d'en assurer la viabilité.

Ce programme est divisé en 5 axes :

- la restauration des habitats (principalement restauration de continuité) sur le cours principal et les affluents de la Haute-Dronne

- le soutien de la population par la mise en place d'un élevage ex-situ de Petite Mulette
- l'amélioration des connaissances sur la biologie et l'écotoxicologie de la Petite Mulette
- la communication
- le management projet.

A l'occasion du lancement du programme à La Coquille (24) le 12 février 2015 la convention de partenariat entre le PNR et l'Université de Bordeaux a été signée.

Pour en savoir plus : www.life-haute-dronne.eu/



Des moules perlières

Parc naturel régional Périgord-Limousin



Vallée des Beunes

Hugo Maithos

Le plan de développement rural Aquitain en cours de rédaction

Le plan de développement rural régional (PDRR) définira les règles d'utilisation du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour la période 2014-2020. Il traite notamment du dispositif Natura 2000, tant pour l'élaboration, la révision et l'animation des documents d'objectifs que pour les contrats, en milieu agricole et non-agricole.

Rédigé sous le pilotage du conseil régional, nouvelle autorité de gestion, le PDR

aquitain a été transmis à la Commission européenne en avril 2014. Suite aux questions de la Commission reçues à l'été 2014, un dialogue informel a été instauré, d'une part entre le niveau national et la Commission pour ce qui concerne le cadre national, d'autre part entre les Régions et la Commission en ce qui concerne les plans régionaux. L'objectif est d'aboutir à une approbation formelle pour l'été 2015.

Parcs naturels marins

Le parc naturel marin d’Arcachon a été créé par décret du 5 juin 2014. Ce décret a également fixé la composition du Conseil de gestion du parc, dont les membres ont été désignés dans un arrêté inter-préfectoral du 19 janvier 2015, modifié par un arrêté du 19 février 2015.

Le 23 février 2015, M. François Deluga, maire de la commune de Teich, a été élu Président du Conseil gestion. À la même date, quatre vice-présidents ont été élus par les quatre collèges représentés dans le Conseil de gestion. Par ailleurs, le

bureau du conseil de gestion a été constitué et regroupe quatorze membres élus.

Le recrutement de l’équipe du parc est en cours et l’élaboration du plan de gestion va débiter à l’automne 2015.

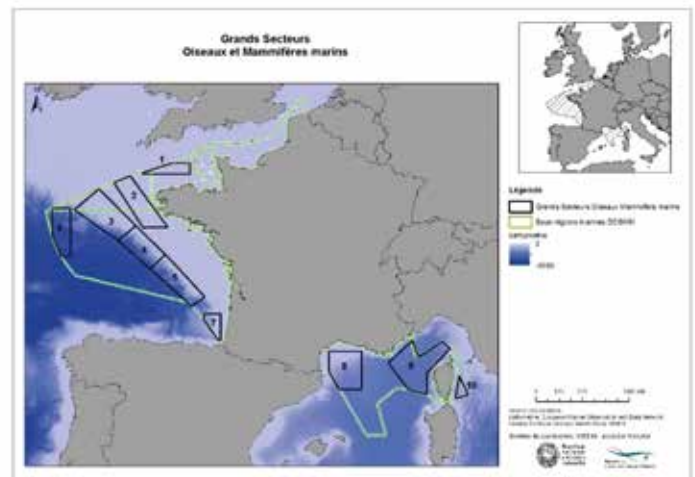
Le parc naturel marin de l’Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis a été créé par le décret du 15 avril 2015. Les membres de son Conseil de gestion sont en cours de désignation.

Désignation de sites Natura 2000 au large

Lors de l’évaluation de la suffisance du réseau Natura 2000 en mer en 2009, la Commission européenne a considéré que le réseau marin français n’était pas suffisant au-delà de la mer territoriale pour certaines espèces de mammifères (grand dauphin et marsouin commun) et pour un habitat naturel (récifs) et qu’il devait donc être complété.

Pour pallier ce manque, la France a réalisé plusieurs campagnes d’acquisition de connaissance (MEDSEACAN, CORALFISH, PACOMM). Sur la base de ces données, le Muséum national d’histoire naturelle (MNHN) a identifié plusieurs grands secteurs relatifs aux oiseaux marins et mammifères marins d’une part, et aux récifs d’autre part. Les sites Natura 2000 doivent désormais faire l’objet d’une concertation locale et d’une évaluation du MNHN afin de vérifier la cohérence du réseau en mer, puis être désignés à l’intérieur de ces grands secteurs.

Les consultations locales ont été organisées par la Direction inter-régionale de la mer (DIRM) à l’automne 2014, et les propositions de sites seront transmises à la Direction de l’eau et de la biodiversité du Ministère de l’Écologie en 2015. Elles seront ensuite notifiées à la Commission européenne à l’automne 2015.



Désignation sites au large : MNHN -

Réduction des déchets en mer

Le Plan d’action régional pour la prévention et la gestion des déchets marins dans l’Atlantique du Nord-Est, issu de la convention OSPAR a été adopté en juin 2014 (www.ospar.org). Il décrit les divers types d’actions sur lesquelles se penchera OSPAR, au cours des prochaines années et comporte un calendrier pour la réalisation de ces actions.

En particulier, il aborde 4 thématiques :

- la lutte contre les déchets marins d’origine marine,
- la lutte contre les sources telluriques de déchets marins,

- les mesures d’élimination de ces déchets dans le milieu et
- la sensibilisation.

Ce plan d’action fait écho au Plan d’action pour le milieu marin (PAMM) de la Directive Cadre Stratégique sur le Milieu Marin (DCSMM) et au SDAGE Adour-Garonne, en cours de finalisation, et qui tous deux proposent des actions sur la réduction des déchets en mer. Il s’agit notamment d’agir sur les sources terrestres de ces déchets. Le PAMM et le SDAGE doivent être approuvés fin 2015.

L'actu du réseau Natura 2000

La montée en puissance de l'animation des sites aquitains permet désormais une vie du réseau riche d'échanges, de partage d'expérience et de projets. Les moyens disponibles restent cependant contraints, et l'accent doit plus que jamais être mis sur l'efficacité des actions menées.

Gironde 37 sites

**104 contrats signés / 58 %
des démarches portées
par les collectivités**

L'élaboration des documents d'objectifs en Gironde est en voie d'achèvement. Ainsi, depuis le 2e semestre de 2013, plusieurs Docob ont été validés : Palus de Saint-Loubès et d'Izon, Vallée de la Saye et du Meudon, Vallée et Palus du Moron, Réseau Hydrographique du Beuve et de la Bassanne, Réseau hydrographique de la Pimpine, Réseau hydrographique du Dropt.

La Gironde aura terminé fin 2015 le processus d'élaboration de l'ensemble de ses Docob. Le réseau des animateurs girondins riche aujourd'hui de 12 personnes, devrait être complété en 2015 pour avoir une animation sur la majeure partie des 37 sites terrestres girondins.

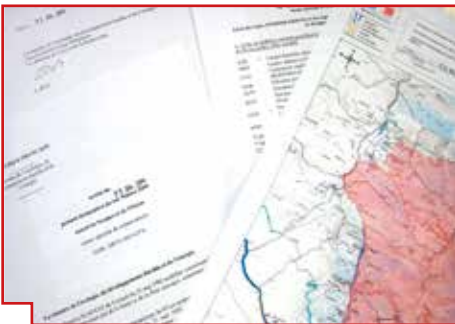


Le Gât mort

DREAL Aquitaine

Arrêtés de désignation

De 2006 à 2011, 26 Sites d'importance communautaire (SIC) ont été désignés en



DREAL Aquitaine

Zone spéciale de conservation (ZSC) par arrêtés ministériels. L'article 4 de la directive Habitats-Faune-Flore (directive 92/43/du 21 mai 1992) prévoit que la Commission européenne arrête une liste de SIC à partir de projets transmis par les États membres. Par la suite, chaque État doit désigner les sites en droit national. En France, les sites sont désignés par arrêtés ministériels en zone spéciale de consultation.

Depuis le début de l'année 2014, ce processus s'accélère, avec pour l'Aquitaine la désignation de 32 nouvelles ZSC.

Lot-et-Garonne 12 sites

**16 contrats signés / 33 % des démarches
portées par les collectivités**

Le dernier Docob du département a été validé en 2015 et la mise en œuvre au travers de l'animation est en place, ou devrait prochainement démarrer sur les sites opérationnels. La concrétisation du dispositif entraîne une montée en puissance de l'intérêt pour les mesures contractuelles.

Ce sont donc les signatures des chartes qui remportent un vif succès, avec notamment un record sur le site de l'Ourbise, animé par la SEPANLOG, puisque 10 signatures ont eu lieu en présence du préfet, lui-même signataire sur les parcelles propriété de l'Etat, et des propriétaires privés le 15 septembre.

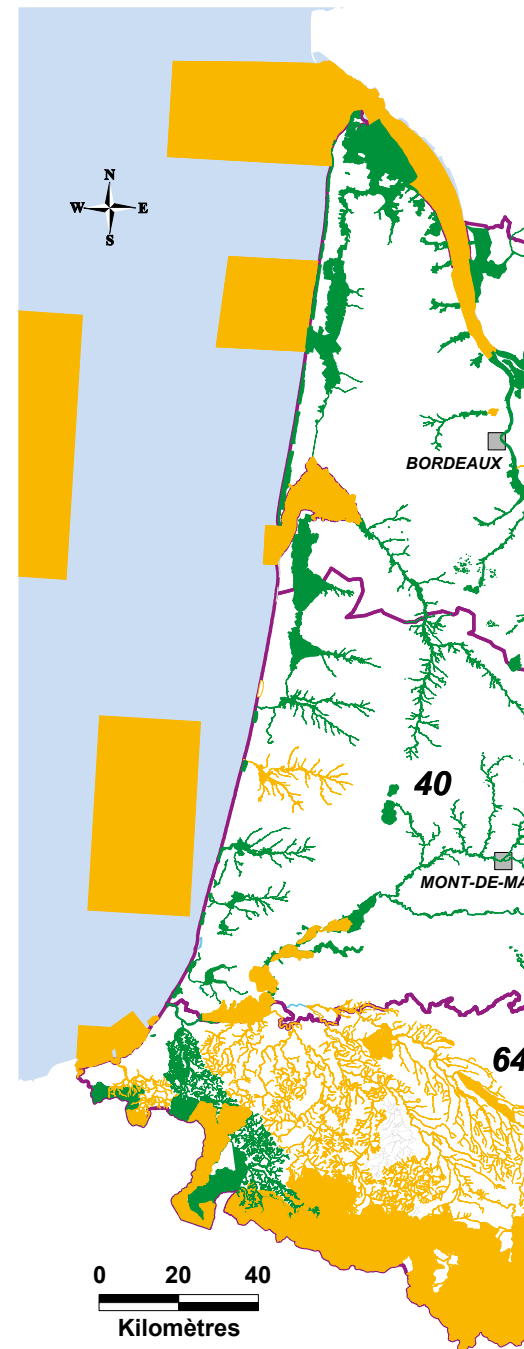
De son côté, le CEN Aquitaine, animateur de cinq sites, outre des contrats de débroussaillage et d'entretien, a travaillé à la fermeture des carrières de Castelculier, site à chiroptères désormais à l'écart des intrusions et du vandalisme.



Comité de pilotage

DDT47

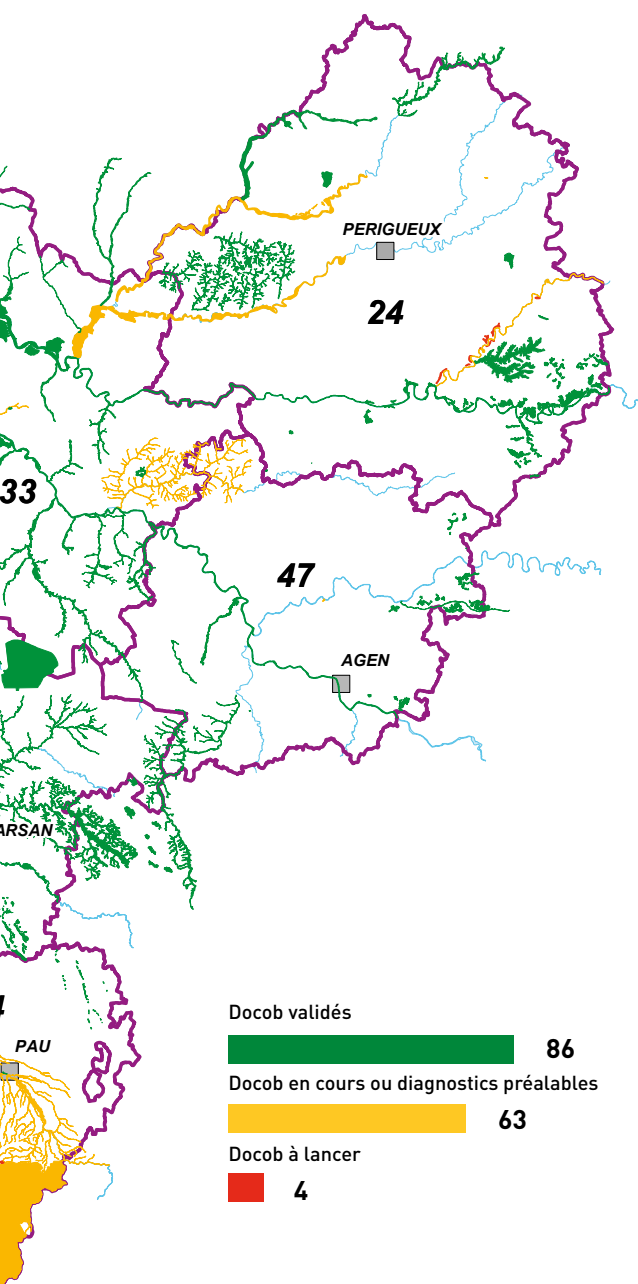
NATU État d'a des docume



RA 2000

Avancement

Objectifs d'objectif



Réalisé par : DREAL Aquitaine / MCE le 18/11/2014
 Réf. Document : PCTSIG/vi/SPREB/Aquitaine/ND/N2000_PlaquetteNaturaAquitaine
 Source :
 Fonds cartographique : ©IGN - BDCARTO® - BDCARTHAGE® : livraison 2012
 Donnée : DREAL Aquitaine



Camp de Captieux

Dreal Aquitaine

Landes 24 sites

401 contrats signés / 42 % des démarches portées par les collectivités

4 Docob ont été validés en 2014 : ceux du Réseau hydrographique du Midou et du Ludon, des Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch, des Dunes modernes du littoral landais d'Arcachon à Mimizan-Plage et des Zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe. Les Docob des 3 sites des dunes modernes du littoral landais ont été mis à jour. Celui de la zone de protection spéciale des Barthes de l'Adour, dernier Docob en cours, sera validé en 2015.

3 animations de sites ont été engagées en 2014 : Zones humides du Marensin pour une période transitoire sous portage État (Landes Nature), Zone humide du Métro et Zones humides de l'arrière dune du pays de Born pour la période 2014 - 2016 sous portage des collectivités (Ville de Tarnos et Communauté de Communes des Grands Lacs). Le Conseil Général des Landes s'est retiré de l'animation des Coteaux du Tursan.

Dordogne 21 sites

102 contrats signés / 50 % des démarches portées par les collectivités



Vallée des Beunes

Hugo Mailhous

A la fin de l'année 2014, sur un total de 21 sites, la Dordogne compte 16 sites avec un document d'objectifs terminé. Les Docob des sites de l'Isle et de la Dronne, établis par EPIDOR, seront validés en 2015. La rédaction des Docob des trois sites restants sera en cours avant la fin de l'année. Le diagnostic écologique est d'ores et déjà établi sur le site des Coteaux de la Dronne (mission assurée par le bureau d'études Biotope). Les études se poursuivront jusqu'à la fin 2015. Sur le site de la Vézère, Epidor aura débuté l'étude bibliographique. Et un opérateur, le bureau d'étude MTDA aura commencé cette même étude sur le site des Coteaux de la Vézère.

Pyrénées-Atlantiques 47 sites

194 contrats signés / 27 % des démarches portées par les collectivités



Pics d'Iparla

P. Constantin

L'élaboration des documents d'objectifs au Pays basque est l'occasion d'échanges riches et animés, notamment sur le lien entre pastoralisme et richesse écologique du territoire. Les syndicats de rivières s'associent pleinement aux diagnostics écologiques en cours, en vue de porter l'élaboration des Docob complets des sites. Les derniers diagnostics écologiques terrestres à réaliser sur le département ont débuté fin 2014, sur l'Ardanavy, la Joyeuse et le Baygoura, pour des résultats attendus fin 2016.

2015 sera une année importante pour la mise en animation de plusieurs sites (Cize, Sud Pays Basque), et la mise en place des nouvelles mesures agro-environnementales.

D'autre part, le « club départemental » des opérateurs et animateurs Natura 2000 est désormais actif, et permet deux fois par an un partage d'expériences et une réflexion sur les synergies à développer avec les autres politiques publiques.

Isle : cartographe pour clarifier les enjeux

Lancé en juin 2012, en même temps que celui de son affluent de la Dronne, le document d'objectifs de l'Isle a fait l'objet d'une cartographie innovante ainsi que d'un travail de pédagogie méticuleux destiné à souder les très nombreux acteurs concernés.

Vers une gestion durable des masses d'eau.



Pascal Deguilhem

L'élaboration du document d'objectifs de l'Isle adopté début 2015 n'était pas, a priori, des plus faciles à mener. Étendu sur deux départements d'Aquitaine, la Dordogne et la Gironde, et concernant près de 38 communes, il fallait tenir compte d'une multitude d'acteurs ainsi que la culture singulière d'une vallée historiquement tournée vers l'industrie.

« Comme c'est une vallée étroite, souligne Pascal Deguilhem, député de Dordogne, conseiller général et président du comité de pilotage, elle concentre les enjeux : l'espace agricole a été poussé jusqu'aux limites et l'activité industrielle est plus dense qu'ailleurs. ». Conduit par Epidor, Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne, dont le cœur de mission est la gestion durable des ressources en eau et des milieux aquatiques, le travail de concertation a très bien fonctionné. Pour Pascal Deguilhem, « La démarche Natura 2000 participe d'une meilleure compréhension commune et contribue très largement à une réappropriation de la gestion des masses d'eau. »

Frédéric Moinot, chargé de mission en gestion écologique chargé des aspects Natura 2000 pour Epidor.

Vous avez profité de l'élaboration du Docob pour cartographier les faciès de l'Isle. En quoi cela consiste-t-il ?

Il s'agit d'établir la succession des différents milieux d'une rivière, de ses hauts fonds riches en galets avec des courants forts jusqu'aux zones profondes, constituées de sable et de limon. Puis de les rapprocher de ce que l'on sait des poissons qui les fréquentent. Pendant leurs six années de croissance, les lamproies s'enfouissent par exemple dans les sédiments des faciès à faibles courants.

La méthode que vous avez utilisée semble avoir fait ses preuves, en quoi est-elle innovante ?

Nous avons effectué ce type de cartographie pour le Docob de

la Dordogne. Le lit extérieur de la rivière est digitalisé puis le cours d'eau est parcouru dans son intégralité en canoë afin de caractériser et de géoréférencer (au mètre près !) chaque milieu de vie aquatique. La nouveauté avec l'Isle c'est que cet état des lieux très fin a été totalement informatisé sous la forme d'un système d'information géographique que les bureaux d'études et les collectivités publiques peuvent directement implémenter dans leur propre système.

Quel est l'intérêt d'une telle cartographie ?

Elle permet de mieux apprécier l'impact des projets d'infrastructures franchissant la rivière sur les habitats aquatiques. Elle permettra aussi de mieux gérer l'évolution des très nombreux seuils présents sur l'Isle, 34 entre Libourne et Périgueux, qu'il s'agisse de négocier leur suppression avec leur propriétaire ou de prévoir leur aménagement en passe à poissons ou en vanne de dégrèvement.



Source : SCAN 258, SCAN 10008, BD Carthage®, BD TOPO®, IGN, Portail INPN du MNHN, EPIDOR. Réalisation : EPIDOR - 2015

Espèces rares et espaces sous pression

Département : Dordogne et Gironde

Surface du site Natura 2000 : 7948 ha

Nature du site : rivière

Directive concernée : « habitats »

Principaux milieux concernés : Forêt alluviale d'aulnes et de frênes, prairie

Principales espèces : Vison d'Europe, Angélique des estuaires, Grande mulette.

Poissons migrateurs : Grande alose, Lamproie marine, Saumon atlantique...

Structure porteuse de l'élaboration : EPIDOR

Animateur technique : Frédéric Moinot

Lancement du comité de pilotage : juin 2012

Tradition de la gestion collective dans la montagne basque

Lancée fin 2012, simultanément à celle d'un autre site presque totalement inclus dans sa surface, l'élaboration du Docob des Montagnes de Saint-Jean-Pied-de-Port, portée par la commission syndicale du pays de Cize, s'est achevée le 16 avril 2015.

Préserver l'agropastoralisme

Le site Montagnes de Saint-Jean-Pied-de-Port comprend huit types d'habitats d'intérêt communautaire. Allant des tourbières aux dalles rocheuses en passant par les hêtraies acidiphiles et les pelouses calcicoles, ils comprennent différents étages de la montagne et sont traversés par une forte activité agropastorale. 58000 brebis laitières associées à l'AOC du fromage Ossau-Iraty, 4000 bovins et 700 équins se déplacent en effet sur un territoire dont le site Natura 2000 représente les deux tiers. Si le maintien de cette activité fait clairement partie

des enjeux du futur Docob, des pratiques prenant davantage en compte les habitats et des espèces sont recherchées. Un travail facilité par l'implication de la commission syndicale qui gère la répartition de l'occupation et de l'entretien des estives entre bergers depuis 1870. Pour Emilie Chomard, chargée de l'élaboration du Docob, le seul regret à la veille de sa validation est que certains acteurs n'ont pas participé au processus. « On ne saura s'ils y adhèrent qu'au moment de l'animation et de la mise en place des mesures agro-environnementales. »

Le rôle clé de la commission syndicale



Joseph Goyheneix, maire de Lecumberry et président de la commission syndicale du pays de Cize.

La commission syndicale est la structure porteuse l'élaboration du Docob des deux sites Natura 2000 présents sur son territoire. Quelle est la raison de ce choix ?

Le système de commission syndicale est très ancien. Il repose sur la solidarité entre les communes d'une même vallée. Dans ce système, tout est géré collective-



Emilie Chomard

ment et chaque commune, quelle que soit sa taille, dispose d'une voix. Nous avons donc l'habitude de travailler ensemble dans un climat constructif. Les huit communes concernées par Natura 2000 étant par ailleurs membres de notre commission, son engagement était un gage d'efficacité et de cohérence.

Pourquoi avoir attendu si longtemps alors pour vous lancer ?

On savait depuis le choix des sites Natura 2000 qu'il faudrait qu'on s'y penche. Mais l'attitude est longtemps restée défensive. La façon dont la protection du Gypaète barbu avait été imposée il y a quelques années était restée dans les mémoires. Il y a une hyper sensibilité, ici, au fait que ce soient d'autres qui nous disent ce que nous devons faire. Il a fallu faire beaucoup de pédagogie mais au bout du compte chacun est conscient qu'il travaille pour l'avenir et l'intérêt général.

Le document d'objectif est quasiment terminé. Si la discussion autour des enjeux, ou des actions à engager s'est déroulée sans problème, il semble qu'il n'en n'a pas été de même pour le diagnostic écologique réalisé par le CEN Aquitaine et l'ONF.

Nous l'avons présenté un peu tôt, sans avoir suffisamment explicité le vocabulaire technique. Des termes comme « optimum théorique » ou « dégradé » ont heurté des hommes qui luttent pour la préservation d'un système de polyculture élevage dont ils ont hérité et dont ils

sont fiers. Le sens des termes étant maintenant précisé et accepté, le diagnostic devrait être validé sans problème.



Emilie Chomard

Pelouses à orchidées

Département : Pyrénées-Atlantiques
Surface du site Natura 2000 : 12 570 ha
Nature du site : Montagne

Directive concernée : « Habitats »

Principaux milieux concernés : hêtraie acidifiée ; ourlets ombragés eutrophiles, pelouses calcicoles

Principales espèces : Pic à dos blanc, huit espèces de chauves-souris, Rosalie des Alpes, Lucane cerf-volant.

Structure porteuse de l'élaboration : Commission syndicale du pays de Cize
Animateur technique : Emilie Chomard

Contact :
emiliechomard-docobcize@orange.fr
Lancement du comité de pilotage :
novembre 2012

Les pavements calcaires

Les lapiés offrent parmi les paysages les plus extraordinaires des Pyrénées occidentales. Dalles, fissures, gouffres, tabulaires, karst... s'entremêlent pour constituer ce que la directive Habitat appelle les « pavements calcaires ».



Grémil de Gaston

François Prud'homme

Description

Difficile pour qui n'a jamais vu le paysage des Arres de la Pierre-Saint-Martin de se figurer des centaines d'hectares blanchis par l'affleurement permanent de la roche calcaire.

Les pavements calcaires constituent un des rares habitats d'intérêt communautaire caractérisé plus par un modelé géomorphologique que par une communauté végétale. Cette vaste dalle rocheuse est quadrillée par de grandes fissures rectilignes, orientées de tous sens, dessinant un complexe labyrinthe. Chaque fissure est différente ; ici très profonde ou très large, ailleurs plus fine et superficielle. Ce paysage n'est que la partie visible d'un complexe karstique, dont la partie souterraine est tout aussi grandiose. Les gouffres et les chauves-souris qu'ils abritent font en effet partie de l'intérêt patrimonial de ce type d'habitat.

Au fond des fissures les plus profondes, à quelques mètres de la surface, règne une ambiance fraîche et peu lumineuse. Sur un sol parfois bien constitué par des milliers d'années d'accumulation poussent des plantes spectaculaires, aux grandes feuilles et inflorescences colorées, constituant des mégaphorbiaies exubérantes. Au fond des fissures moins profondes s'expriment des pelouses fraîches calcicoles. Sur les parois, on retrouve des végétations de falaises : falaises fraîches au fond de la fissure, falaises ensoleillées proches de la surface... Enfin, sur la surface tabulaire, les pelouses sèches dominent, le

plus souvent par taches dispersées.

C'est ce complexe de végétations et cette fine imbrication de conditions stationnelles qui caractérisent les pavements calcaires.

Menaces & Gestion

Du fait de leur configuration et de l'altitude à laquelle ils se situent, les pavements semblent peu menacés. Leur préservation dans les projets de développement touristique, comme prévue à la station de ski de la Pierre-St-Martin, est le gage de la bonne conservation de cet habitat exceptionnel.

Distribution

Les textes de la directive ont longtemps fait penser, à tort, que seuls les pavements du nord de l'Europe étaient concernés par Natura 2000. Une étude du Museum national d'histoire naturelle de 2008 identifie désormais clairement les pavements français comme d'intérêt communautaire prioritaire...

En Europe, les pavements sont présents dans les îles britanniques, en Scandinavie, dans toutes les Alpes, les Pyrénées et en Italie centrale et du Sud. Ceux de la Pierre-St-Martin, situées entre 1500 et 2200m d'altitude sur les communes d'Arette et de Lees-Athas, sont parmi les plus remarquables en France et constituent un des joyaux naturalistes et paysagers des Pyrénées.

Espèces remarquables associées

On trouve dans ces pavements une diversité de plantes liées à la diversité de conditions stationnelles. On notera de nombreuses espèces rares ou endémiques, parfois protégées : le Grémil de Gaston (*Lithospermum gastonii*), l'Euphorbe des Pyrénées (*Euphorbia pyrenaica*), le Dryopteris submontagnard (*Dryopteris submontana*), l'Armeria à nervures poilues (*Armeria pubinervis*), le Cystoptéride des montagnes (*Cystopteris montana*).



La Pierre Saint-Martin

François Prud'homme

Bibliographie

Gaudillat V., 2008. Les « Pavements calcaires », habitat d'intérêt communautaire prioritaire (UE 8240) Présentation et situation en France. MNHN, Paris, 35 pages.

2007-2014 : Natura 2000, de la fronde à l'investissement collectif

Désormais bien ancré dans le paysage français et aquitain, Natura 2000 a favorisé l'installation d'un climat d'échange constructif entre les différents acteurs locaux. Si certaines questions restent encore ouvertes, les outils d'évaluation, de gestion et de financement ne cessent de s'améliorer.

En Aquitaine, en 2014, 10 ans après la constitution des premiers comités de pilotage, la perception de Natura 2000 a considérablement évolué. Grâce à l'investissement de quelques structures associatives et collectivités pionnières, grâce au travail des animateurs chargés de concevoir puis de mettre en œuvre les documents d'objectif, la défiance a évolué vers la confiance, la contestation vers la concertation. Certains acteurs du territoire qui ne se parlaient pas, ou peu, ont pris l'habitude de travailler ensemble dans une approche de développement durable. Une évolution collective positive qui ne se limite pas aux seuls sites Natura 2000 mais qui est à porter au crédit de la démarche européenne. Fin 2013, sur les 154 sites d'Aquitaine (dont neuf marins et six mixtes) couvrant 440 500 ha d'espaces terrestres, 81 avaient validé leur Docob (57 étant en animation) et 63 étaient en cours de validation. 144 contrats (hors mesure agri-environnementale) avaient été signés.

22 ans de Natura 2000

1992, la directive européenne 92/43 « Habitats » vient compléter la directive 79/409 « Oiseaux » de 1979 et lance la mise en place du réseau Natura 2000. Dans leurs annexes, les deux directives listent les espèces et les milieux devant faire l'objet de mesures de conservation. Depuis, leurs contours ont évolué pour prendre en compte notamment l'élargissement de l'Europe et intégrer les sites marins. Il appartenait à chaque État membre d'établir son réseau de sites et d'organiser leur gestion. En France, les commencements sont compliqués. Un « groupe des neuf » rassemblant des syndicats et des fédérations d'agriculteurs, de forestiers, de propriétaires, de chasseurs et de pêcheurs, cristallise l'opposition et réussit, en 1996, à faire suspendre l'application de la directive par le gouvernement. En 2001, la France est condamnée par la Cour Européenne de Justice pour n'avoir pas transmis sa liste de sites. Elle est à nouveau mise en demeure en 2004 pour l'insuffisance de ses propositions pour certains habitats, comme les forêts ou les tourbières, et de certaines espèces comme les chiroptères. Il faut attendre



Piémont pyrénéen

Emilie Chomard

2007 pour que la France quitte la liste des mauvais élèves et que la Commission, levant ces menaces de contentieux, considère le réseau terrestre français comme stabilisé. Loin d'être négligeable, il concerne 131 habitats, 123 espèces d'oiseaux et 159 espèces hors oiseaux sur les 230 types d'habitats et 1 200 espèces animales et végétales d'intérêt communautaire recensés en Europe. 2007 est également l'année où la loi de développement des territoires, votée en 2005, entre en vigueur, permettant aux collectivités locales de piloter l'élaboration et la mise en œuvre des documents d'objectifs. Si l'objectif premier du réseau Natura 2000, enrayer l'érosion de la biodiversité, n'est pas complètement atteint il est incontestable que son mode opératoire, grâce notamment à la concertation, a fortement fait évoluer les mentalités.

L'efficacité renforcée de l'évaluation des incidences

Prévue par l'article 6.3 de la directive « habitats », l'évaluation des incidences n'entre dans le droit français qu'en 2001. Il pose le principe d'un régime d'autorisation admi-

nistrative des projets en zone Natura 2000 à partir de l'analyse de leurs effets prévisibles sur les objectifs de conservation. Il est précisé par la circulaire du 5 octobre 2004 qui fixe le contenu et la progressivité, en trois niveaux d'impact, de l'instruction du dossier et de ses contreparties. Un dispositif encore insuffisant pour l'Union Européenne qui condamne la France en 2010. Décision que le parlement français avait anticipé en votant une loi en 2008 (entrée en vigueur en 2010) permettant de mieux délimiter les activités soumises d'emblée à une évaluation des incidences. Elles sont désormais recensées dans trois listes. Une liste nationale contenant les activités soumises à autorisation administrative et deux listes locales, établies au niveau des départements et permettant de prendre en compte des enjeux spécifiques à certains territoires. Encore assez méconnue, la seconde liste concerne des activités habituellement non soumises à autorisation. Ces listes, ainsi que certains outils facilement accessibles (formulaires détaillés, fiches de synthèses et cartographies des Docob) ont conduit à une meilleure appropriation de la démarche, permettant notamment aux porteurs de petits projets de réaliser eux-mêmes leur évaluation.

L'état de conservation encore en construction

Depuis 2007, les inventaires réalisés lors de l'élaboration des Docob dans le but d'établir leur état initial, puis lors de leur révision triennale ont permis d'améliorer la connaissance des habitats d'intérêt communautaires à l'échelle des sites Natura. Mais, faute d'outils, les opérateurs des premiers Docob devaient souvent s'en remettre à un dire d'expert. La nécessité de disposer de cadres d'études fiables, standardisés et simples à utiliser s'est donc très rapidement posé. Ceci d'autant

plus que 2007 fut également l'année du premier rapportage européen lequel réclamait l'intégration de données compatibles sur des échelles géographiques beaucoup plus larges. C'est donc dans le cadre fixé par le Museum d'Histoire Naturelle pour le rapportage européen que des acteurs tels l'ONF, la LPO ou le Conservatoire Botanique National Sud Atlantique proposent progressivement de nouveaux outils et indicateurs, spécifiques à chaque habitat et espèces. Encore fréquents lors du rapportage de 2013, le dire d'expert devrait se faire plus rare lors du prochain bilan en 2020.



Fauche

J. Barberis

Le nouveau rôle de la Région dans le financement de Natura 2000

Deuxième pilier de la Politique Agricole Commune, le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) était jusqu'à présent géré par les États membres. En France, ce sont les Régions qui en sont désormais chargées. Ce fonds concerne Natura 2000 au premier chef puisqu'il en est la première source de financement, des documents d'objectifs, de leur élaboration, jusqu'à leur révision, ou la mise en œuvre d'opérations de gestion financées dans le cadre des contrats et des mesures agroenvironnementales et climatiques – les MAEC. Sa mise en œuvre en Aquitaine sera cadrée par le nouveau Programme de Développement Rural Aquitain – le PDRA – dont la validation est en cours. La nouvelle programmation du FEADER s'étend jusqu'à 2020, cette décentralisation n'est pas sans effet. Le PDRA officialise la nécessité pour les collectivités locales de contribuer financièrement à la mise en œuvre des Docob sur leur territoire, tandis qu'il mise sur les contrats et les MAEC dont il cherche à optimiser l'efficacité environnementale.

Landes Nature, association pionnière

Au début des années 1990, la France démarre la mise en place du réseau Natura 2000 en application de la directive « Habitats » dans un contexte de fortes contestations au niveau national et régional. C'est dans ce contexte que, en 1999, se monte l'association Landes Nature. « Les acteurs landais, rappelle Marine Hédiard, salariée de la structure et animatrice du Docob des Barthes de l'Adour, pensaient en effet que l'application de la directive était inévitable et qu'il valait mieux s'investir dans le processus plutôt que de l'abandonner à des gens venus d'ailleurs ou à des bureaux d'étude. » Elle sera la tête de pont d'un réseau de huit associa-

tions correspondant à huit sites Natura 2000 du département et réunissant chacune quatre collèges : agriculteurs, propriétaires fonciers, usagers (une moitié de pêcheurs et une moitié de chasseurs), élus. Le système fonctionne tellement bien que Barthes Nature, lancée la première pour élaborer le Docob du site des Barthes de l'Adour entre 2003 et 2006, et qui anime sa mise en œuvre depuis lors, a été distinguée au sein du réseau Natura 2000 par le prix de la concertation réelle. Mieux, la confiance mutuelle et les habitudes de travail installées par cette association se sont diffusées dans tout le département. C'est l'un des effets vertueux de Natura 2000 que d'avoir établi un espace de dialogue durable entre des acteurs locaux très interdépendants qui, jusque-là, communiquaient peu. « En ce

sens, remarque Marine Hédiard, l'animateur Natura 2000 est vraiment devenu un médiateur et un animateur territorial. »



Marine Hédiard



Philippe Labrieux

Natura 2000 et la vie d'une commune

Les premiers souvenirs « Natura 2000 » de Philippe Labrieux, maire de Marcillac, ne sont pas les meilleurs. Ils remontent à

l'élaboration du Docob du site « Marais de Braud et Saint-Louis et de Saint-Ciers-sur-Gironde » qui s'étend sur quatorze communes, dont la sienne, et qui fut validé en 2010. « On était en train d'établir le

nouveau PLU et on se l'est pris en pleine figure. » Passé le choc, l'expérience se fait nettement plus positive : « Cela a été un défi à relever mais cela nous a aussi donné des leviers d'action. C'est une chose importante car si la nécessité de préserver l'environnement est une évidence, le maire se sent parfois bien seul face aux lobbies et aux lubies des promoteurs. » Quelques années et évaluations d'incidences plus loin, l'édile note qu'il est maintenant rompu à la gymnastique Natura : « Quand on me propose un projet sur le territoire de la commune, la reconversion d'une ancienne scierie en

carrosserie par exemple, en fonction de la nature de l'activité et de sa proximité avec le site, je sais tout de suite quels aménagements ou compensations proposer pour que l'instruction du dossier aille plus vite. » C'est l'occasion pour lui de saluer l'excellent accompagnement de l'animateur Natura 2000 et du technicien de rivière, tous deux employés par sa communauté de commune. C'est notamment avec leurs conseils que Marcillac a pu, dans le cadre d'un contrat, acquérir, restaurer et entretenir 6 hectares de tourbières d'intérêt communautaire.

Philippe Labrieux



Pelouses maigres de fauche de basse altitude (habitat 6510) en Dordogne

© DREAL Aquitaine



Martin-pêcheur

© Jean-Louis SOULE



Thierry Mazet

Les contrats et les MAEC priorités par la Région

Pour Thierry Mazet, directeur de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt et de la mer au Conseil Régional d'Aquitaine, que les régions deviennent les autorités compétentes et responsables pour la gestion du FEADER ne constitue ni une surprise ni une révolution : « C'est une chose qu'elles, et parmi elles l'Aquitaine, demandaient depuis longtemps. Elles s'y étaient donc préparées en conséquence. » A ses yeux, la programmation 2014-2020 devrait permettre à la Région l'Aquitaine de rattraper son retard vis-à-vis de ses engagements européens concernant Natura 2000. D'une part en accordant une attention particulière au nombre de

contrats signés : « Il faut que l'animation porte ses fruits, qu'elle s'engage sur des objectifs », prévient Thierry Mazet. Et d'autre part en utilisant au mieux le nouvel outil des MAEC : « Compte tenu de la double performance économique et environnementale qu'il suppose, reconnaît-il, ce n'est pas le volet le plus simple à mettre en œuvre. Mais je suis optimiste sur ces résultats du fait de la méthode – reposant sur une consultation impliquant l'ensemble des acteurs

locaux – que nous avons utilisée pour définir leur cahier des charges. » Si ces mesures agro-environnementales ne concernent pas uniquement les zones Natura 2000, l'enveloppe budgétaire que leur destine la Région manifeste autant leur importance stratégique que l'avènement attendu d'une dynamique de gestion nouvelle sur l'ensemble des sites : « Nous passons de 14 millions d'euros pour l'exercice précédent à 41 millions pour le prochain. »

Thierry Mazet



Avant le contrat

DDTM 33



Après le contrat

DDTM 33

Espèces invasives : retour sur une mobilisation en Poitou-Charentes

Venu d'Afrique du sud, le Xénope lisse fait partie des espèces exotiques envahissantes. En France, il a été repéré pour la première fois dans les Deux-Sèvres en 1998. Depuis lors, il a colonisé une partie des affluents de la Loire jusqu'au sud d'Angers. Son régime alimentaire généraliste et sa grande taille en font un prédateur de nombreuses espèces. Il est aussi porteur sain d'un champignon dont certaines lignées peuvent provoquer des mortalités importantes chez d'autres amphibiens. Les collectivités locales ont unis leurs forces à celles des associations et des scientifiques pour mesurer l'évolution de la répartition de cet amphibien et pour trouver des solutions permettant de la restreindre au maximum.

Souvent associé à un crapaud plat ou à une grande grenouille, le xénope lisse, n'est ni l'un ni l'autre. Très fécond et pouvant vivre jusqu'à quinze ans, cet amphibien est un animal très utilisé en laboratoire. Il a été introduit en France à cette fin et sa dissémination actuelle est liée à la présence, jusqu'à la fin des années 80, d'un centre d'élevage à Bouillé-Saint-Paul, dans les Deux-Sèvres.

En 2011 un plan d'action de deux ans et demi, financé par la région Poitou-Charentes, Le Conseil Général des Deux-Sèvres et la communauté de commune de l'Argentonnais est lancée pour tenter de délimiter le front de colonisation de l'espèce, de le contenir par des actions de piégeage, et d'alerter les territoires voisins.

Le plan s'appuie sur deux études menées entre 2001 et 2011 par un collectif rassemblant des associations environnementales et la communauté de communes de l'Argentonnais. Comment expliquer le fort investissement de cette collectivité qui n'attend aucune subvention pour se lancer dans l'action ? Sébastien Audeband, technicien de l'environnement chargé de la mise en œuvre du plan, voit au moins deux explications : « il y a d'abord une affaire de responsabilité puisque Bouillé-Saint-Paul fait partie de la communauté et, ensuite, le questionnement pressant des administrés, inquiets de la prolifération dans leurs très nombreuses marres et des épisodes de migration massives au moment des gros orages. »

Grâce à l'investissement précoce des collectivités locales et des scientifiques présents dans les associations, le phénomène s'il n'a pu être endigué, a au moins fait l'objet d'expérimentations et été documenté. Pour gagner en efficacité l'action doit changer d'échelle. Pour ce faire, un programme d'étude européen « Life » est en cours de rédaction à l'université d'Angers.



Piège

G. Koch



Xénope lisse, les femelles peuvent atteindre 12 cm.

G. Koch